



A La Hague, le 17/03/2020

COVID-19

COMMUNIQUE DE MADAME LE MAIRE DE LA HAGUE

Le pays se trouve aujourd'hui dans une situation inédite face à l'évolution de l'épidémie qui nous concerne toutes et tous.

Dans ce contexte, le Président de la république a pris un certain nombre de mesures que nous devons appliquer et accompagner à l'échelle de nos territoires.

J'ai, en ce sens, publié un arrêté de fermeture au public de nombreux établissements communaux tels que :

- L'espace culturel de la Hague Michel Canoville
- Le Manoir du Tourp
- Cap numérique (anciennement cyber-base)
- Les bibliothèques et médiathèques
- Les équipements sportifs
- Les salles polyvalentes, salle des fêtes...

De nombreux événements et manifestations ont également été annulés ou reportés.

Chacun d'entre nous se doit de respecter les consignes de précaution : limiter ses déplacements, privilégier les contacts par téléphone ou mail et appliquer les gestes « barrière » lorsque nous sommes en contact avec d'autres personnes.

En tant qu'employeur, il est aussi de mon devoir de protéger les agents de la commune, et notamment les plus fragiles. C'est pourquoi un grand nombre d'agents est invité dès aujourd'hui à rester à domicile (en télétravail ou à disposition de la collectivité), si leur présence n'impacte pas le maintien des services prioritaires que nous avons ciblés.

Notre devoir est de garantir une continuité du service public, notamment pour les plus faibles ou isolés d'entre nous, avec le portage de repas par exemple. Les accueils de la mairie de La Hague ainsi que des communes déléguées restent disponibles avec la prise de rendez-vous par téléphone.

Par ailleurs, tel que le prévoient les mesures gouvernementales, la commune prendra toutes les dispositions nécessaires permettant la prise en charge des **enfants des professionnels de santé, médico-sociaux ou œuvrant pour le maintien des services publics indispensables validés par les autorités.**

Ainsi, sur le territoire de la Hague et jusqu'à nouvel ordre, les services suivants sont maintenus :

- Au niveau scolaire : l'Etat conserve ouvertes les écoles. Deux sites accueillent aussi bien les enfants de maternelle que d'élémentaire des personnels de santé : Beaumont-Hague (bâtiment de l'école maternelle) et Tonneville, **au libre choix des familles**. Un accueil est assuré par des enseignants quelle que soit l'école habituelle des enfants.
- Au niveau périscolaire et de la restauration : la commune maintient, quelle que soit l'école d'origine des enfants des personnels de santé, le service d'accueil sur les sites de Beaumont-Hague et Tonneville, de **7h30 à 18h30, au libre choix des familles**. En appelant en amont au **02 33 01 53 33** dans la mesure du possible, vous faciliterez l'organisation du service.
- La crèche peut accueillir des enfants de **0 à 4 ans** des personnels de santé sur simple appel préalable à la Maison de Services Publics au **02 33 01 83 90** de **8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**.

Pour les urgences sociales et les services de maintien à domicile, vous pouvez contacter la maison des services publics du lundi au vendredi de **8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au 02 33 01 83 90**.

Comme vous l'avez sans doute appris par les différents médias, le second tour des élections municipales a été reporté à une date ultérieure, probablement en juin.

Les élus actuels sont donc maintenus en place jusqu'à cette échéance et assureront la continuité de notre vie communale.

Soyez certains, que moi-même, les élus municipaux et l'ensemble des agents de la collectivité, mettrons tout en œuvre pour vous garantir le maintien des services publics indispensables à la vie de notre commune et vous communiquerons les informations en fonction des évolutions de la situation.

Yveline Druetz
Maire de La Hague

Tél. **02 33 01 53 33** - Fax. **02 33 01 93 48**

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.com

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex